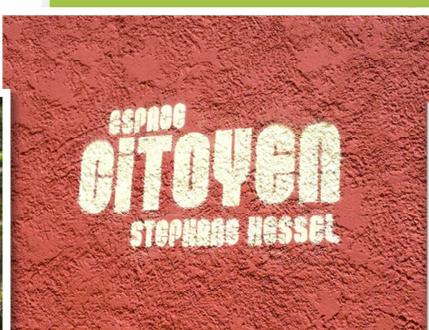


# 2015 | 2020 CONTRAT DE VILLE DE BRIGNOLES



**APPEL A  
PROJETS 2019**

# SOMMAIRE

<b><u>LA PRÉSENTATION ET CADRE LÉGAL DE L'APPEL À PROJETS 2019 .....</u></b>	<b>3</b>
<b>EXTRAIT DU CADRE STRATÉGIQUE DU CONTRAT DE VILLE RELATIF AUX PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2019 .....</b>	<b>6</b>
I/LE PILIER « COHÉSION SOCIALE » .....	6
II/LE PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN » .....	7
III/LE PILIER « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » .....	8
<b>DEMANDE SPECIFIQUE RELATIVE AU PROGRAMME «VILLE VIE VACANCES».....</b>	<b>9</b>
<b>MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DU CONTRAT DE VILLE .....</b>	<b>11</b>
I - CALENDRIER DE LA PROGRAMMATION 2019 .....	11
II - LE DEPOT DU DOSSIER A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE POUR LES DEMANDES EN RECONDUCTION ET LES NOUVELLES ACTIONS .....	12
III - NOTICE SUR LE DÉPOT EN LIGNE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE PORTAIL DAUPHIN-MAJ SEPTEMBRE 2018 .....	12
IV - LA MISE EN PAIEMENT DE LA SUBVENTION.....	16
<b>PIECES EXIGEES POUR LE MANDATEMENT DES ACTIONS .....</b>	<b>16</b>
V - ANNUAIRE DES SERVICES DU CONTRAT DE VILLE .....	17
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>

## LA PRÉSENTATION ET CADRE LÉGAL DE L'APPEL À PROJETS 2019

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par l'ensemble des partenaires.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre tous les crédits de l'Etat dédiés au financement de l'axe « prévention de la délinquance ». En conséquence, toute demande de subvention sur cet axe devra répondre aux orientations d'un appel à projets spécifique « FIPD » qui sera lancé et diffusé par le cabinet du Préfet du Var.

### Cadre général des priorités

L'appel à projets 2019 est structuré selon les trois piliers du contrat de ville nouvelle génération signé le 24 juin 2015.

**I- Le pilier cohésion sociale** comprend les volets éducation, le développement social (accès aux droits, accompagnement social, maîtrise de la langue, loisirs éducatifs, accès aux sports, culture et Santé).

**II- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain** qui comprend le projet de gestion urbaine et sociale de proximité et les thématiques du logement et de peuplement.

**III- Le pilier développement économique et emploi**

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville devront s'inscrire dans les orientations définies par le Contrat de Ville 2015-2020 et bénéficier aux quartiers prioritaires et/ou à leurs habitants.

A noter qu'un soutien au titre de la politique de la ville pourra être apporté aux associations qui, bien que n'étant pas situées dans les quartiers, conduisent des actions bénéficiant à leurs habitants (« territoire vécu »).

## Axes transversaux

Une attention particulière sera portée dans la prise en compte des axes transversaux suivants :

- **à la jeunesse**
- **à l'égalité femmes / hommes,**
- **à la lutte contre les discriminations**
- **à la participation des habitants.**

Les dossiers de demandes devront expliciter comment la transversalité est valorisée dans le cadre des actions.

## Les critères d'éligibilité de l'appel à projets 2019

### 1 - Les porteurs de projets

Personnes morales de droit public comme privé (associations, établissements publics autonomes...)

### 2 - Les projets

Les projets doivent :

- porter sur **des actions spécifiques** et non sur le fonctionnement annuel global de l'association et **répondre aux objectifs opérationnels** identifiés dans le présent Appel à projets :
  - **concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires** et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s). Si vous pensez que votre action bénéficie à plusieurs QPV sur plusieurs communes, **merci de vous rapprocher de l'équipe opérationnelle de la CAPV** avant dépôt définitif de votre dossier ;
  - Les candidats sont invités à se rapprocher des **actions de droit commun existantes** auprès des acteurs locaux (associations, services publics,...) afin d'éviter les doublons ;
- **le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile**, y compris pendant les périodes de vacances scolaires ;
- **respecter la réglementation** applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV ;
- **identifier le plus précisément** possible les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges, etc...),

les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires) ;

- mettre l'accent sur la **mobilisation du droit commun** et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions ;
- **en cas d'un renouvellement d'action**, s'assurer d'avoir renseigné les fiches 6-1, 6-2 et 6-3. Merci d'expliquer en quoi l'action a répondu aux résultats attendus et s'inscrit dans les orientations de l'Appel à projets 2019.

## Financement de droit commun

Il est rappelé que l'ensemble des actions déposées devront faire l'objet d'un financement complémentaire de droit commun en dehors des financements demandés dans cet appel à projets.

Il est à noter que l'autofinancement sera pris en compte comme droit commun et devra figurer dans le budget prévisionnel et le bilan financier des actions financées.

## Critères d'évaluation

Tout porteur qui déposera une action faisant l'objet d'un financement accordé dans le cadre de cet appel à projets, devra fournir obligatoirement au service politique de la ville, un **ensemble de données statistiques détaillées sur le public bénéficiaire de l'action**.

Des critères dévaluations obligatoires devront être respectés, à savoir :

- Âge des bénéficiaires
- Sexe
- Lieu d'habitation (rue) permettant de déterminer si la personne habite un QPV.

Pour connaître l'ensemble des critères spécifiques à l'action financée, le porteur devra s'appuyer sur les fiches actions annexées au Contrat de Ville 2015-2020 et sur la fiche évaluative d'action annexée à cet appel à projets.

## Calendrier prévisionnel de la programmation 2019

Dépôt des dossiers complets	Du 10 décembre 2018 au 25 janvier 2019
Comité des financeurs	Du 11 au 15 mars 2019

Appel à projets 2019 consultable sur le site [www.caprovenceverte.fr](http://www.caprovenceverte.fr) rubrique « vie pratique », section « Politique de la Ville »

# LE CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

## EXTRAIT DU CADRE STRATÉGIQUE DU CONTRAT DE VILLE RELATIF AUX PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2019

NOTA : CET EXTRAIT DU CADRE STRATEGIQUE REPRESENTE LES AXES SUR LESQUELS UNE ATTENTION PARTICULIERE SERA PORTEE. L'ENSEMBLE DU CADRE STRATEGIQUE, RAPPELE EN ANNEXE 4, CONSTITUE LE CADRE GENERAL DANS LEQUEL LES PROJETS PEUVENT ETRE DEPOSES.

### I/LE PILIER « COHÉSION SOCIALE »

#### A/ Champs de l'éducation, la jeunesse, la culture et le sport

Une attention particulière devra être portée sur les interventions qui seront proposées à l'occasion des vacances d'été. Dans la mesure du possible, les actions devront être communiquées sur l'ensemble des quartiers prioritaires et bénéficier aux habitants des deux quartiers prioritaires.

##### ENJEU 1 – SECURISATION DES PARCOURS DES JEUNES ET TRAVAIL AUTOUR DE LA PARENTALITE

###### Objectif 2 – Soutenir et accompagner les parents

OP1/ Développer et optimiser l'accompagnement des parents par le biais d'outils pédagogiques et de dispositifs d'accompagnement

OP2/ Informer et accompagner les parents sur la prévention des addictions

###### Objectif 3 – Favoriser l'accès et l'offre aux pratiques artistiques

OP1/ Faciliter l'accès à l'offre culturelle locale

OP2/ Favoriser le travail de mémoire de quartier

##### Les actions pourront éventuellement intervenir sur les champs suivants :

- Favoriser la pratique artistique et culturelle de proximité
- Conduire des actions d'alphabétisation

##### ENJEU 2 - INTEGRATION DES JEUNES DANS LA VIE DE LA CITE

###### Objectif 1 – Proposer un accès libre à des activités innovantes

OP1/ Favoriser les activités en pied d'immeuble pour les 6-11 ans et 12-17ans

OP2/ Développer un accès individuel et familial aux structures culturelles et sportives

###### Objectif 2 – Redonner une place aux jeunes

OP1/ Donner un lieu d'expression, d'animation et d'orientation aux jeunes brignolais.

##### Les actions pourront éventuellement intervenir sur les champs suivants :

- Réaliser des actions, des chantiers d'animation vecteur d'intégration et de valorisation

# LE CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

## B/ Champ santé

### ENJEU 1 - INSTAURATION D'UNE OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE POUR TOUS ET EN ASSURER L'ACCES

#### Objectif 1 – Développer et coordonner les actions en lien avec les problématiques du territoire

OP1/ Produire un diagnostic santé permettant l'évaluation des besoins

OP2/ Réaliser des actions de prévention en direction des publics fragilisés  
En particulier les actions de prévention des addictions

OP3/ Garantir l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux équipements, dispositifs et services d'accès aux soins et aux droits santé de droit commun.

## C/ Champ citoyenneté et prévention de la délinquance

### ENJEU 2 - LA CITOYENNETE AU CENTRE DE LA CONSTRUCTION DES CITOYENS

#### Objectif 1 – Apporter une information sur les Droits et Devoirs dès le plus jeune âge

OP1/ Informer et sensibiliser en milieu scolaire

Les actions pourront éventuellement intervenir sur les champs suivants :

##### Mettre en œuvre des actions de prévention de la délinquance

- Réaliser des actions innovantes favorisant le bien vivre ensemble et le respect des autres

## II/LE PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

### ENJEU 1 – AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT, L'EMBELLISSEMENT ET APPROPRIATION DES QUARTIERS PAR LES HABITANTS

#### Objectif 1 – Agir sur le logement

OP1 : Poursuivre les actions de rénovation urbaine et de résorption de l'habitat insalubre

OP2 : Investir les habitants dans l'amélioration de leur qualité de vie

#### Objectif 2 – Agir sur l'environnement

OP2 : Investir les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie

# LE CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

OP3 : Travailler sur l'accessibilité et les liaisons entre les différents espaces

## ENJEU 2 - LOGEMENT POUR TOUS

---

### **Objectif 1 – Favoriser l'accès au logement pour les publics vulnérables**

OP1 : Favoriser l'émergence d'outils et d'opérateurs sur le territoire

## III/LE PILIER « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

---

### A/ Champ Emploi

Une attention particulière devra être portée sur un public féminin dans l'accès aux actions proposées voir orientées spécifiquement pour ce public.

#### ENJEU 1 - ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES JEUNES, DES FEMMES ET DES SENIORS VERS L'EMPLOI

---

### **Objectif 1 – Développer le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).**

OP1 / Créer de l'activité dans les quartiers par de l'innovation sociale et par le développement des clauses d'insertion

OP2 / Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS

### **Objectifs 2 – Informer et relayer sur les dispositifs existants concernant la reprise ou la création d'activité**

OP1 / Communiquer sur les dispositifs de Pré-création

#### ENJEU 3 - DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

---

### **Objectif 1 – Travailler sur les freins**

OP1 : Favoriser l'accès au permis

OP2 : Favoriser le développement d'une offre diversifiée d'outils d'accès à la mobilité

### B/ Champ Développement Economique

#### ENJEU 1 – REVITALISATION/REDYNAMISATION COMMERCANTE DU CENTRE ANCIEN

---

### **Objectif 1 – En lien avec la concession d'aménagement du Centre Ville, favoriser la dynamisation commerciale**

OP1 : Favoriser l'attractivité économique du Centre-Ville

# LE PROGRAMME « VILLE VIE VACANCES »



## DEMANDE SPÉCIFIQUE RELATIVE AU PROGRAMME «VILLE VIE VACANCES»

Le programme « Ville Vie Vacances », contribue à la prévention de l'exclusion, à un égal accès aux loisirs éducatifs, aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.

### **1- Les publics et les territoires bénéficiaires**

Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité filles/garçons, les projets qui reposeront sur une offre d'activités assurant une mixité effective seront privilégiés. Un seuil minimum de 45 % de la part des jeunes filles dans les projets est un objectif réaffirmé par l'ACSE.

**2- Les périodes :** l'ensemble des vacances scolaires, particulièrement et prioritairement durant la période estivale.

### **3- Les actions éligibles :**

Le programme VVV n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires. Les actions soutenues porteront sur les axes suivants :

- *L'ouverture au monde extérieur* : sorties et séjours en dehors du quartier de résidence des jeunes, activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements notamment culturels

- *Les actions à « contenu citoyen et civique »* : meilleures connaissances des institutions de la République, acquisition des règles de vie collective, promotion des comportements civiques, approfondissement du sens de l'engagement

- *Les travaux d'utilité sociale* : stages ou chantiers éducatifs jeunes basés notamment sur la réhabilitation ou sur l'entretien d'espaces ou d'équipements

- *Les actions d'éducation au respect de l'environnement*

- *Les actions liées au sport*

- *Les actions liées à la découverte et la pratique culturelle et artistique*

Ces actions devront favoriser chez les jeunes la prise de responsabilité, et mettre en valeur des notions telles que le respect, la citoyenneté, la tolérance, l'engagement et l'éducation à l'environnement durable. L'implication des parents dans la préparation et le suivi des activités.

L'aide financière de l'ACSE est un complément et doit permettre de faire face aux dépenses spécifiques liées aux particularités du dispositif. Les co-financements sont obligatoires, une action déjà soutenue sur les crédits de l'ACSE dans le cadre des CUCS ne sera pas financée sur le dispositif.

### **4- Référents VVV :**

**DDCS du Var**

Email : [ddcs-politique-de-la-ville@var.gouv.fr](mailto:ddcs-politique-de-la-ville@var.gouv.fr)

Tel : 04.83.24.62.74

Les dossiers déposés auprès de la DDCS devant faire l'objet d'un avis du CLSPD, il est nécessaire de vous rapprocher du Coordonnateur CLSPD de la Communauté d'Agglomération Provence Verte :

## LE PROGRAMME « VILLE VIE VACANCES »

M. Hervé SAILLARD coordonnateur CISPD-R de Brignoles

Contact : [politique.ville@caprovenceverte.fr](mailto:politique.ville@caprovenceverte.fr)

Tel : 06.78.32.28.49

Le dossier de demande devra être saisi de façon dématérialisée au même titre que les autres dossiers et envoyé par courriel au référent VVV à l'adresse indiquée ci-dessus et aux coordonnateurs CLSPD des territoires concernés.

Pour toute autre question relative à votre demande de subvention vous pourrez solliciter le pôle politique de la ville, de préférence par l'intermédiaire de la messagerie électronique :

[ddcs-politique-de-la-ville@var.gouv.fr](mailto:ddcs-politique-de-la-ville@var.gouv.fr)

# MODALITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS 2019

## MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DU CONTRAT DE VILLE

Pour mémoire, la reconduction des financements n'est pas automatique, car liée aux résultats, aux orientations de l'Appel à projets 2019 et aux possibilités financières de chaque partenaire du contrat de ville.

### I - CALENDRIER DE LA PROGRAMMATION 2019

Dépôt des dossiers complets	Du 10 décembre 2018 au 25 janvier 2019*
Instruction des dossiers	Du 29 janvier au 4 février 2019
Comité de lecture	Du 4 au 8 février 2019**
Comité technique	Du 25 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019**
Comité des financeurs	Du 11 au 15 mars 2019**



\* Les dossiers déposés après la date limite fixée dans le calendrier de l'appel à projets ne seront pas examinés.

\*\*Ces dates sont susceptibles de faire l'objet d'une modification.

Concernant l'Etat, de nouvelles modalités de saisie en ligne des demandes de subventions sont obligatoires pour la programmation 2019, les porteurs ont été contactés par mail à ce sujet.

En cas de difficulté de saisie liée à la mise en place de ce nouvel outil (DAUPHIN), un délai supplémentaire pourra être exceptionnellement accordé.

La DDCS du Var organisera des réunions de présentation du nouvel outil de dépôt des demandes de subventions aux mois de novembre et de décembre 2018.

Pour les dossiers déposés, des pièces complémentaires pourront être déposées sur demande de l'équipe projet politique de la ville.

Les porteurs de projets devront régulariser leurs dossiers au plus tard à la date du Comité des financeurs.

## MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS 2019

### II - LE DEPOT DU DOSSIER A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE POUR LES DEMANDES EN RECONDUCTION ET LES NOUVELLES ACTIONS

Les demandes une fois validées sur l'extranet du CGET, **vous devez transmettre par mail 1 copie de chaque dossier au service politique de la ville** (politique.ville@caprovenceverte.fr) :

- le dossier CERFA généré par l'extranet du CGET au format PDF en renommant le fichier
- les fiches bilans 6-1, 6-2 et 6-3

\* Pour les nouvelles actions, **n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe opérationnelle afin de vous conseiller.**

En fonction des projets d'action, certains porteurs pourront être conviés par l'équipe opérationnelle pour venir présenter leur projet à l'ensemble des signataires du CDV.

### III - NOTICE SUR LE DÉPOT EN LIGNE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE PORTAIL DAUPHIN-MAJ SEPTEMBRE 2018



Cette notice a pour objet d'informer du remplacement de l'extranet ADDEL par le portail DAUPHIN pour la saisie des dossiers de demande de subvention de projets politique de la ville sur la campagne 2019.

#### **LA PROCÉDURE DEMATÉRIALISÉE DE DÉPÔT DES DOSSIERS POUR LA CAMPAGNE 2019**

Le dépôt des dossiers s'effectue désormais de manière entièrement dématérialisée : abandon du papier, abandon de l'impression des formulaires CERFA, abandon de la signature manuscrite et abandon des envois postaux.

**Le dossier dématérialisé est conforme au CERFA 12156\*05**

Grâce à la dématérialisation :

- ✓ Une seule et unique saisie des informations relatives à l'organisme du porteur et qui peuvent être modifiées par le porteur ; à terme des données pré-renseignées concernant cet organisme grâce à l'interconnexion du portail avec des bases de données nationales
- ✓ Une information donnée au porteur sur la réception de son dossier

# MODALITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS 2019

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel du CGET :

<https://www.cget.gouv.fr>

Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville

DAUPHIN REMPLACE ADDEL A PARTIR DE LA CAMPAGNE 2019

## Campagne 2019 : Portail DAUPHIN

Le portail DAUPHIN sera disponible le **15 octobre 2018** pour le dépôt des demandes de subventions 2019.

## Campagne 2018 : Extranet ADDEL

Les dernières demandes de financement de la campagne 2018 devront être déposées sur ADDEL.

La justification devra être opérée par les porteurs de projet sur ADDEL pour toutes les subventions 2018 et antérieures. A cette fin, ADDEL restera ouvert jusqu'au 31/12/2019.

L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le porteur du projet doit signer la demande afin de valider l'exactitude de son contenu.

Trois possibilités :

- ✓ Le porteur est le responsable légal de l'organisme ou une personne ayant délégation de signature. Une case à cocher en fin de dépôt permet de certifier exactes les données transmises. Et c'est tout.
- ✓ Le porteur n'est pas signataire mais le signataire possède un compte dans DAUPHIN. Le signataire est informé qu'une demande a été saisie. Le signataire doit se connecter avec son propre compte pour signer l'attestation (c'est-à-dire cocher la case dans son propre compte).
- ✓ Le porteur n'est pas signataire et aucun compte n'est identifié comme compte signataire de l'organisme. L'utilisateur doit préciser s'il a ou non délégation de signature ou désigner la personne ayant délégation de signature. Le scan de la délégation de signature doit être joint.

CREATION ET ACTIVATION DE COMPTE SUR LE PORTAIL DAUPHIN

Première situation : porteurs déjà connus du CGET (qui ont déposé au moins une fois un dossier au cours des trois dernières années)

# MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS 2019

Cas n° 1 – L'organisme a bénéficié d'au moins une subvention depuis 2015 au titre des crédits de la politique de la ville et une demande de subvention 2019 est envisagée : le porteur a reçu en septembre-octobre 2018 un courriel l'invitant à créer son compte « usager » dans DAUPHIN.

## Etape 1 : CREATION DE COMPTE

Le porteur **ne doit pas modifier l'adresse électronique qui figure dans le courriel d'invitation**

Créez votre compte.

Vos informations de connexion

Identifiant \* MARIE01

Mot de passe \* ..... Confirmation du mot de passe \*

Vos informations personnelles

Civilité \* Madame Nom \* LE CORRE Prénom \* Marie Adresse électronique \* marie.lecorre@martinisolation.fr Confirmation de l'adresse électronique \* marie.lecorre@martinisolation.fr

Êtes-vous un robot ? Veuillez cocher la case afin de prouver que vous n'êtes pas un robot.

Je ne suis pas un robot

## Etape 2 : MODIFICATION DE L'ADRESSE MEL

Les porteurs qui ont reçu un mél d'activation de compte **ne doivent pas modifier l'adresse mél lors de l'activation du compte** sinon le rattachement à l'organisme ne se fera pas. **Le mail pourra être modifié sans difficulté par la suite.**

## Etape 3 : ACTIVATION DU COMPTE

Lorsque le compte est créé, **l'usager reçoit un mél demandant d'activer son compte sous 24 h**. Un message l'informe de la validation automatique de son compte et de son rattachement au compte « du tiers moral ».

Cas n° 2 – L'organisme du porteur a bénéficié d'au moins une subvention depuis 2015 au titre des crédits de la politique de la ville et une demande de subvention 2019 est envisagée : le porteur n'a pas reçu de courriel l'invitant à créer votre compte « usager » dans DAUPHIN.

Si à l'ouverture du portail DAUPHIN (prévue en septembre-octobre 2018) le porteur n'a toujours pas reçu de mél de connexion, il doit consulter le site du CGET ([www.cget.gouv.fr/rubrique Aides et Subventions/ liste des correspondants TIERS DAUPHIN](http://www.cget.gouv.fr/rubrique_Aides_et_Subventions/_liste_des_correspondants_TIERS_DAUPHIN)) et procéder à une demande par mél aux services de l'Etat du département correspondant à celui de son organisme.

Ces agents lui enverront un lien par le biais d'un mél d'invitation à créer son compte et il pourra opérer comme dans le cas n°1.

## MODALITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS 2019

### Deuxième situation : nouveaux porteurs

L'accès se fait via un compte utilisateur que le porteur va créer sur le portail. Le porteur choisit son identifiant (une adresse mèl valide) et son propre mot de passe.

Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

# MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS 2019

## IV - LA MISE EN PAIEMENT DE LA SUBVENTION

A l'issue de la phase d'instruction et de la validation des assemblées délibérantes, il sera procédé à la mise en paiement des actions retenues:



**A DEFAUT D'ENVOI DES DOCUMENTS ET SOUS LA FORME ATTENDUE AUCUN VERSEMENT DE SUBVENTION NE POURRA ETRE EFFECTUE**

### PIECES EXIGEES POUR LE MANDATEMENT DES ACTIONS

Pour la DDCS, dans le cadre d'une reconduction d'action financée en 2018, vous devez saisir le compte rendu financier de l'action sur l'extranet ADDEL du CGET. Vous devez ensuite imprimer le document généré par l'application, le signer, le scanner et le rattacher au dossier de demande dans l'outil du CGET.

Pièces à fournir	Précisions
Le Bilan définitif (6.1, 6.2 et 6.3 du Cerfa)	Avec les montants de chaque partenaire de l'année N-1 ( <b>tamponné et signé</b> par le représentant légal ou le déléguétaire)
Pour les collectivités : Le Budget de l'action réactualisé (fiche 3.2 du cerfa)	Avec les montants Contrat de ville ventilés par partenaire signé et tamponné
Rapport du commissaire aux comptes	<b>Si</b> l'association perçoit plus de <b>153 000 €</b> annuellement de subventions publiques toutes collectivités confondues
Délégation de signature	Uniquement si changement
Liste des membres du Conseil d'Administration	Avec adresse si changement
Rapport moral d'activités présenté à la dernière assemblée générale	

**RAPPEL :** Tout changement de représentant légal, d'adresse ou de coordonnées bancaires, doit être obligatoirement signalé à l'ensemble des partenaires financiers (DDCS, CAPV, Région) à tout moment de l'année et par mail.

# MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS 2019

## V - ANNUAIRE DES SERVICES DU CONTRAT DE VILLE

<u>ORGANISATION DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE</u>	<u>ÉQUIPE OPERATIONNELLE</u> Coordonnées	<u>DELEGUE DU PREFET</u>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE</b>		
Centre-Ville	<p>Directeur de la Cohésion Sociale :  <b>Antoine DUNAN</b>  <a href="mailto:adunan@caprovenceverte.fr">adunan@caprovenceverte.fr</a></p> <p>Chef du service Politique de la Ville/coordonnateur CLSPD :  <b>Hervé SAILLARD</b>  <a href="mailto:hsaillard@caprovenceverte.fr">hsaillard@caprovenceverte.fr</a></p>	Philippe FAUP
Quartier EST	<p>Secrétariat du service Politique de la Ville : <b>Samia ABDELALIM</b>          04.98.05.16.79  <a href="mailto:politique.ville@caprovenceverte.fr">politique.ville@caprovenceverte.fr</a></p> <p>Cheffe de projets Contrat de Ville  <b>Kathleen JULIEN</b>          04.94.37.99.34  <a href="mailto:kjulien@caprovenceverte.fr">kjulien@caprovenceverte.fr</a></p>	<a href="mailto:philippe.faup@var.gouv.fr">philippe.faup@var.gouv.fr</a>

Les dossiers déposés auprès de la DDCS sur la thématique sécurité et prévention de la délinquance devant faire l'objet d'un avis du CLSPD, il vous est recommandé de vous rapprocher du Coordonnateur CISPD-R concerné :

M. Hervé SAILLARD coordonnateur **CISPD-R**

Email [hsaillard@caprovenceverte.fr](mailto:hsaillard@caprovenceverte.fr)

Tél : 04.98.05.16.79

# ANNEXES

**Annexe 1 – Cartographie**

**Annexe 2 – Liste des rues en QPV**

**Annexe 3 – Fiche bilan synthétique 2019**

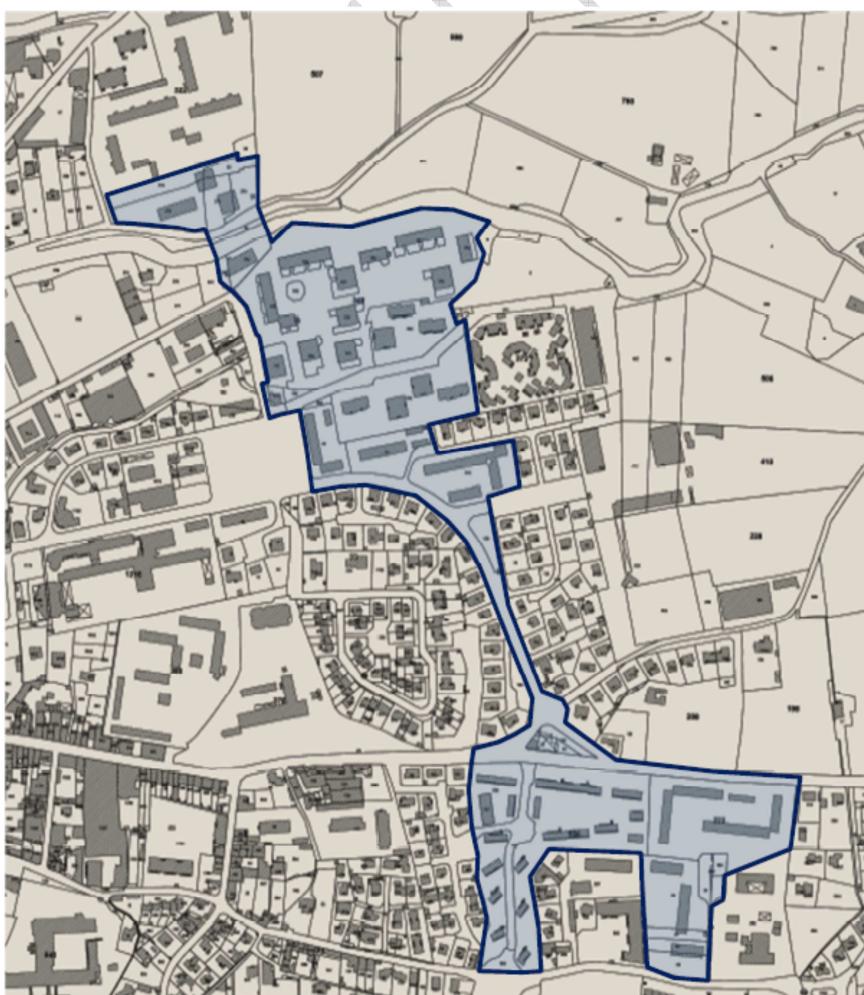
**Annexe 4 – Plan d'action du Contrat de Ville 2015-2020**

## ANNEXES 1 : CARTOGRAPHIE

### CENTRE ANCIEN



EST



## ANNEXES 2 : LISTE DES RUES SITUÉES EN QUARTIERS PRIORITAIRES

### CENTRE ANCIEN

Type de voie	Nom de la voie	N° Pairs	N° Impairs
Avenue	Frédéric Mistral	Les jardins de l'Avenue	1 à 31
Boulevard	Saint Louis	4 à 18	non
Cours	Liberté (de la)		
Impasse	Barri (du)		
Impasse	Moscou		
Impasse	Palais (du)		
Impasse	Passage de Grain		
Impasse	Petit Paradis		
Impasse	Portaniers (des)		
Impasse	Religieuses (des)		
Impasse	Taverne (de la)		
Impasse	Voûtes (des)		
Jardin	Charles Gaou		
Place	8 mai 1945 (du)		
Place	Augustins (des)		
Place	Bonifaye		
Place	Caramy		
Place	Cavaillon		
Place	Charles Gaou		
Place	Collège (du)		
Place	Comtes de Provence (des)		
Place	Cordeliers (des)		
Place	Deux Fours (des)		
Place	Douves (des)		
Place	Jean Raynaud		
Place	Marius Martin		
Place	Paroisse (de la)		
Place	Parrocel		
Place	Pistole (de la)		
Place	Portail Neuf (du)		
Place	Révolution (de la)		
Place	Robinet		
Place	Saint Louis		
Place	Saint Pierre		
Place	Saint Sébastien		
Place	Sainte Catherine		
Place	Trois Moulins (des)		
Placette	Antoine Murgioni		
Placette	Moulin à Huile (du)		
Placette	Trinité		
Résidence	Ilot des Templiers		
Résidence	Ilot Saint Joseph		
Résidence	Le Moulin		
Résidence	Maison Angenon		
Résidence	Maison Bianco		
Résidence	Maison Celma		
Résidence	Maison Detournemire		
Résidence	Maison La cour		
Résidence	Maison Peloquin		
Résidence	Maison Saint Pierre		
Résidence	Saint-Ursule		
Rue	8 mai 1945 (du)		
Rue	Anciens Abattoirs (des)		
Rue	Bains (des)		
Rue	Barri Vieux (du)		
Rue	Boucheries (des)		

## ANNEXES 2 : LISTE DES RUES SITUÉES EN QUARTIERS PRIORITAIRES

Rue	Caryamette		
Rue	Casernes (des)		
Rue	Cavaillon		
Rue	Collège (du)		
Rue	Collet Redon		
Rue	Cordeliers (des)		
Rue	Docteur Barbaroux (du)	2 à 40	1 à 27
Rue	Docteur Gradelet (du)		
Rue	Douzon		
Rue	Entraigues (d')		
Rue	Glaçière (de la)		
Rue	Grands Escaliers (des)		
Rue	Gustave Bret	Résidence les 7 fontaines	
Rue	Hôpital (de l')		
Rue	Hôpital Vieux (de l')		
Rue	Jules Ferry		
Rue	Lanciers (des)		
Rue	Limousin		
Rue	Louis Maître		
Rue	Meuniers (des)		
Rue	Moulin à Huile (du)		
Rue	Notre-Dame		
Rue	Palais (du)		
Rue	Parroisse (de la)		
Rue	Pas de Grain		
Rue	Petit Paradis	non	uniquement
Rue	Place Saint Pierre		
Rue	Plan de Sauve		
Rue	Poissonnerie (de la)		
Rue	Portail Neuf		
Rue	Portalet de Signon		
Rue	Portaniers (des)		
Rue	Remparts (des)		
Rue	République	2 à 30	1 à 29
Rue	Rhodes (des)	uniquement	
Rue	Robinet		
Rue	Saint Christophe		
Rue	Saint Esprit		
Rue	Saint François	2, 4, 6	1, 3, 5, 7, 9
Rue	Saint Joseph		
Rue	Saint Pierre		
Rue	Saint Sébastien		
Rue	Sainte Anne		
Rue	Sainte Catherine		
Rue	Sainte-Ursule		
Rue	Templiers (des)		
Rue	Tourmalaute		
Rue	Tourvieille		
Rue	Trinité		
Rue	Vitry (de)		
Traverse	Ancienne Sous-Préfecture (de l')		
Traverse	Calade (de la)		
Traverse	Cavaillon		
Traverse	Claviers (de)		
Traverse	Collège (du)		
Traverse	Glaçière (de la)		
Traverse	Jeanne d'Arc		
Traverse	Pas de Grain		
Traverse	Religieuses (des)		
Traverse	Sainte Catherine		
Traverse	Templiers (des)		

## ANNEXES 2 : LISTE DES RUES SITUÉES EN QUARTIERS PRIORITAIRES

### TAMBOURINS-CARAMI-VABRE-ROUTE DU LUC-DIME

Type de voie	Nom de la voie	Nom de la Résidence	N° Bâtiment
Allée	Carami (du)	Résidence Le Carami	A1 A2 A3 A4 B ; C ; D ; E ; F G1 G3 H1 H2 I1 I2 I3 J1 J2 K
Avenue	11 novembre 1918 (du)	Résidence Le Vabre	A1 A2 B C1 C2 D ; E F1 F2 G1 G2
Passerelle	Tambourins (des)		
Route	de Nice (RN7)	HLM Route du Luc	1A 1B 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 7A 7B 8 ; 9 ; 10 ; 11 12A 12B 13A 13B 13C 14 15A 15B 15C 16A 16B 16C 17A 17B 18A 18B 18C 18D
		HLM La Dime	A1 A2 B1 B2 B3 C1 C2
Route	Vins (de)	Résidence Les Tambourins	A ; B ; C
Rue	Antoine Rochas		
Rue	Gadagne		
Rue	Henri Collombet	Le Saint Louis (Var Habitat)	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5
Rue	Jean Giono		
Rue	Vigie (de la)		

# Fiche bilan synthétique 2019

*Fiche d'évaluation à compléter pour chaque action ayant fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'appel à projets 2019 et à retourner complétée au service Politique de la Ville [politique.ville@capprovenceverte.fr](mailto:politique.ville@capprovenceverte.fr) ou [kjulien@caprovenceverte.fr](mailto:kjulien@caprovenceverte.fr) avant le 15 septembre 2019.*

Les critères signalés par le symbole \* doivent obligatoirement être complétés

## DATE :

I - Intitulé de l'action : .....

II – Décrire la mise en œuvre de l'action : .....

## III - Précisez les 3 principaux objectifs opérationnels de l'action

1 - .....

2 - .....

3 - .....

## IV - Durée de l'action (préciser les dates si interventions ponctuelles) :

.....

Lieu(x) de l'action :  
.....

## STATISTIQUES BENEFICIAIRES EN 2019

### V - Nombre TOTAL de bénéficiaires de l'action \*

Précisez le nombre par tranches d'âges :

0-6 ans		7-11 ans		12-17 ans		18-25 ans		26-59 ans		Plus de 60 ans	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H

## DETAIL PAR QUARTIER\*

CENTRE ANCIEN : Précisez le nombre par tranches d'âges :

0-6 ans		7-11 ans		12-17 ans		18-25 ans		26-59 ans		Plus de 60 ans	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H

## ANNEXES 3. : FICHE BILAN ANNUELLE

QUARTIER EST : **Précisez le nombre** par tranches d'âges :

0-6 ans		7-11 ans		12-17 ans		18-25 ans		26-59 ans		Plus de 60 ans	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H

VII - Montant total de l'action en 2019 : ..... €

VIII – Difficulté(s) rencontrée(s) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

IX – Autres précisions que vous souhaiteriez apporter :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ANNEXES 4 : PLAN D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Nom du pilier	Sous-thématiques	Enjeux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels		Action N°	ACTIONS
Cohésion Sociale	EDUCATION / JEUNESSE / CULTURE / SPORT	1 Sécurisation des parcours des jeunes et travail autour de la parentalité	1 Lutter contre le décrochage scolaire	1	Créer une coordination des dispositifs éducatifs	1	Relancer la démarche autour du PEDT (inclus : CEJ, CLAS...)
				2	Renforcer le soutien et l'accompagnement des élèves en difficulté	2	Réorienter l'organisation du dispositif CLAS
			2 Soutenir et accompagner les parents	1	Développer et optimiser l'accompagnement des parents par le biais d'outils pédagogiques et de dispositifs d'accompagnement	3	Animer le réseau REAAP local - repérer les ressources du territoire et mettre en lien les acteurs et les initiatives locales.
						4	Permettre aux parents d'accéder à des lieux d'écoute, d'expression et d'accompagnement de proximité
				2	Informer et accompagner les parents sur la prévention des addictions	5	Développer des informations collectives et individuelles à destination des parents d'élèves
						6	Favoriser l'écoute des parents confrontés aux problèmes d'addictions
		2 Intégration des jeunes dans la vie de la cité	3 Favoriser l'accès à l'offre et aux pratiques artistiques	1	Faciliter l'accès à l'offre culturelle locale par la réalisation de conventions sur des temps scolaires et extrascolaires	7	Evaluation des actions impulsées par la convention Ville /CCCP /DRAC /DASEN 2013-2016
				2	Favoriser le travail de mémoire de quartier	8	Systématiser le travail de mémoire avec les habitants dans le cadre d'une rénovation urbaine
			1 Proposer un accès libre à des activités innovantes	1	Favoriser les activités en pied d'immeuble pour les 6-11 ans et 12-17 ans	9	Travailler des activités en pied d'immeuble, mobiliser les jeunes dans les préparatifs des manifestations locales (carnaval, fêtes médiévales,...)
				2	Développer un accès individuel et familial aux structures culturelles et sportives	10	« Dimanches de découverte sportive » du Centre Sportif Municipal Brignolais, « Pass'temps libre » du CG, musées CCCP
	SANTE	1 Instauration d'une offre de soin de proximité pour tous et en assurer l'accès	1 Développer et coordonner les actions en lien avec les problématiques du territoire	1	Donner un lieu d'expression, d'animation et d'orientation aux jeunes Brignolais	11	Création d'un espace jeunesse en Centre-Ville, l'animer et accompagner les initiatives et projets de jeunes,...
					Produire un diagnostic santé permettant l'évaluation des besoins	12	Développer la coordination et la veille des actions et dispositifs du Territoire
						13	Développer des outils de dépistage et moyens de communication
				2	Réaliser des actions de prévention en direction des publics fragilisés	14	Prévenir, accompagner la souffrance psychique

Nom du pilier	Sous-thématiques	Enjeux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels		Action N°	ACTIONS	
CITOYENNETE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Pour un mieux vivre ensemble					15	Actions de prévention des addictions auprès des jeunes : cyberactivité	
						16	Maintenir une plateforme d'accès aux soins pour les publics précaires	
						17	Promouvoir et valoriser les actions de prévention de santé en direction des jeunes	
			2 Agir favorablement sur les déterminants de la Santé	1	Lutter contre l'habitat indigne	18	Mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation spécifiques sur les dangers et risques liés à la santé environnementale	
			1 Lutter contre le sentiment d'in sécurité	1 Prise en compte de la problématique d'insécurité dans l'aménagement des quartiers prioritaires		19	Sensibiliser les habitants et acteurs locaux au respect de leur environnement	
						20	Renforcer la présence des forces de l'ordre et la visibilité en soirée et opérer un suivi statistique détaillé	
		2 La citoyenneté au centre de la construction des citoyens	1 Apporter une information sur les Droits et Devoirs dès le plus jeune âge	1 Informer et sensibiliser en milieu scolaire		21	développer les actions d'information auprès des élèves du CM2 à la Terminale (écharpes d'or, PDSR, Challenge intercollèges,...)	
			Prévention en direction des 18-25 ans (travail sur regroupements, occupationnel, ...) en lien avec outils développés sur emploi, ...			22	Développer les outils d'insertion à destination des jeunes suivis par la justice	
	Cadre de vie et Renouvellement Urbain		1 Amélioration de l'attractivité de l'habitat, l'embellissement et appropriation des quartiers par les habitants	1 Agir sur le logement	1 Poursuivre les actions de rénovation urbaine et de résorption de l'habitat insalubre	23	Développer les moyens de repérage de l'habitat insalubre	
					2 Investir les habitants dans l'amélioration de leur qualité de vie	24	Poursuivre les actions d'auto réhabilitation	
					3 Travailler sur l'accessibilité et les liaisons entre les différents espaces	25	Favoriser l'adaptation des logements aux personnes âgées et porteuses d'un handicap	
			2 Agir sur l'environnement	1	Réorganiser et donner une réelle fonction aux espaces publics et lieux de vie dégradés	26	Améliorer la qualité urbaine (accessibilité handicap, liaisons douces) et paysagère	

## ANNEXES 4 : PLAN D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Nom du pilier	Sous-thématiques	Enjeux		Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Action N°	ACTIONS
Habitat / Logement	2	Logement pour tous	1	Favoriser l'accès au logement pour les publics vulnérables	1	favoriser l'émergence d'outils et d'opérateurs sur le territoire		27	Poursuite de l'embellissement du quartier EST (façades du Vabre, espaces extérieurs Route du Luc,...)
								28	Créer une Gestion Urbaine de Proximité sur le Centre Ancien et la Route du Luc (en lien avec la GUP Carami)
								29	Produire un diagnostic partenarial des besoins
Emploi et Développement Economique	Emploi	1	Accompagnement renforcé des jeunes, des femmes et des seniors vers l'emploi	1	Développer le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)	1	Créer de l'activité dans les quartiers par de l'innovation sociale et par le développement des clauses d'insertion	31	Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement (disposer d'un état des lieux complet et partagé de l'ESS dans les quartiers prioritaires : acteurs présents, têtes de réseau,...)
								32	Promouvoir le développement de l'activité dans les quartiers : sous le mode coopératif, en généralisant les clauses d'insertion,...
				2	Informer et relayer sur les dispositifs existants concernant la reprise ou la création d'activité	2	Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS	33	Favoriser l'accès aux dispositifs en faveur de l'emploi : emplois d'avenir, contrats de génération, chantier d'insertion, chantiers écoles,...
								34	Étudier la possibilité d'impulser des projets issus de l'ESS en fonction des besoins du territoire : espace Tiers-lieux, jardins partagés, cafés associatifs, épicerie solidaire,...
	Formation	2	Renforcement et meilleure lisibilité de l'offre de formation sur le territoire	1	Mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation du territoire dans le cadre de la mise en œuvre de parcours globaux renforcés	1	Communiquer sur les dispositifs de Pré-création	35	Dispositif de pré-test de création d'entreprise auprès d'un public féminin des quartiers prioritaires sous forme d'accompagnements semi-collectif (ateliers thématiques, mise en situation, etc...) et individuel « renforcé » (étude de marché, business-model, business-plan, statuts et régimes fiscaux, etc...)
								36	Développer l'entrepreneuriat et l'innovation sociale dans les quartiers : favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et consignations et la mobilisation des Citelab, la création d'entreprises sociales par les habitants, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi
								37	Créer un listing exhaustif des différents dispositifs de formation et mettre en place une procédure éducation nationale de relais de l'information et d'identification des jeunes qui pourraient être orientés

Nom du pilier	Sous-thématiques	Enjeux		Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Action N°	ACTIONS
Mobilité	3	Développement de la mobilité sur le territoire	1	Travailler sur les freins	2	Renforcer l'offre de formation sur les savoirs de base et les premiers niveaux de qualification	1	38	créer un sous-groupe spécifique quartier prioritaire au comité des mutations économiques trimestriel afin d'identifier les leviers de formation et les manques
							2	39	mise en place d'un observatoire de l'apprentissage (chambre de métiers), moyens de promotion
					1	Favoriser l'accès au permis	40	Offrir au public les moyens d'acquérir les prérequis nécessaires	
Développement économique	1	Revitalisation/redynamisation commercante du centre ancien	1	En lien avec la concession d'aménagement du Centre-Ville, favoriser la dynamisation commerciale	1	Favoriser l'attractivité économique du Centre-Ville	41	permettre l'accès à un moyen de transport pérenne (garage solidaire, accompagnement au micro-crédit, bourse au permis,...)	
							42	Favoriser le transport au quotidien (plateforme mobilité,...)	
							43	Etat des lieux et observation annuelle de l'évolution des Commerces (fermetures, implantation, reprises,...)	
							44	favoriser la mise en œuvre d'outils adaptés	